

TUTORIEL PERMIS SANS ARCHITECTE

ISOLATION DE LA TOITURE INCLINÉE PAR L'EXTÉRIEUR (SARKING)

Si vous introduisez votre **demande de façon numérique** via mypermit.urban.brussels, il n'est pas nécessaire de signer les documents. La signature numérique suffira.

LE PLAN DE LOCALISATION

Demande de permis d'urbanisme

Nom du document : [Plan de localisation](#)

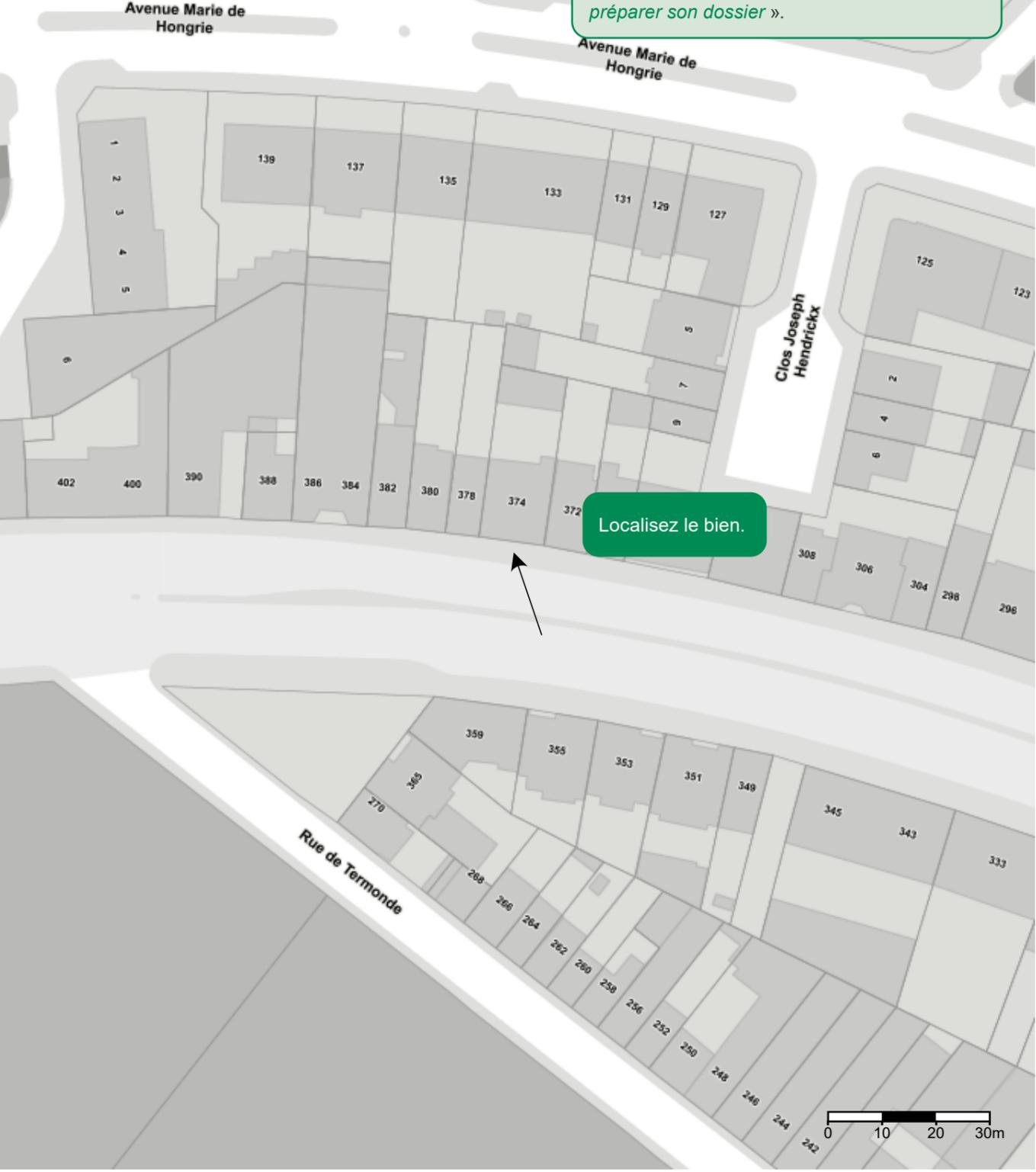
Adresse du bien concerné : [XXXXXXXXXX](#)

Demandeur : [XXXXXX](#) Signature : [XXXXXX](#)

Echelle : [1/1000](#) Date : [XXXXXX](#)

Donnez un titre.
Indiquez l'adresse du bien, vos coordonnées (demandeur(s) du permis), l'échelle du plan, datez et signez.

Ce plan peut être obtenu sur gis.urban.brussels
Voir les indications sur la fiche info Homegrade « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles pour préparer son dossier* ».



(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0 Scale: 1:1,000

Demande de permis d'urbanisme
Nom du document : **Plan d'implantation**
Adresse du bien concerné : **XXXXXXXXXX**
Demandeur : **XXXXXX** Signature : **XXXXXX**
Echelle : **1/500** Date : **XXXXXX**

Donnez un titre.
Indiquez l'adresse du bien, vos coordonnées (demandeur(s) du permis), l'échelle du plan, datez et signez.

Ce plan peut être obtenu sur **gis.urban.brussels**
Voir les indications sur la fiche info Homegrade « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles pour préparer son dossier* ».



Après avoir numéroté les photos, localisez les prises de vues.

(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0 Scale: 1:500

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – REPORTAGE PHOTO

ADRESSE DU BIEN CONCERNE :

Indiquez l'adresse du bien, vos coordonnées (demandeur(s) du permis), ainsi que l'objet de la demande de permis.

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR :

OBJET DE LA DEMANDE : ISOLATION SARKING DE LA TOITURE INCLINEE

DATE ET SIGNATURE :



PHOTO 1

Les photos doivent être dans un format lisible
(idéalement min.10 x 15 cm).



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4

LES PLANS DE LA SITUATION DE DROIT

Le plan de la situation de droit peut être obtenu auprès de votre commune.

Si ce plan est inexistant, il sera nécessaire de faire dessiner un plan de la situation existante de fait (voir fiche info « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Ressources pour un dessin de plan* » disponible sur le site de Homegrade).

Si le plan de la situation de droit diffère de la situation existante, un plan de cette situation existante de fait peut être requis en complément.

Objet de la demande

Localisez l'objet de la demande.



Donnez un titre.
Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan (1/50°), datez et signez.

Le plan doit être imprimé à l'échelle 1/50 (2cm/m).

Demande de permis d'urbanisme

Nom du document : **FACADE A RUE - Situation de droit**

Adresse : **XXXXXXXXXX**

Demandeur : **XXXXXX**

Echelle : **1/50°**

Signature : **XXXXXX**

Date : **XXXXXX**

Objet de la demande

Localisez l'objet de la demande.

Idéalement indiquez les profils des bâtiments voisins et précisez leurs numéros de rue.

Donnez un titre. Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan (1/50°), datez et signez.

Le plan doit être imprimé à l'échelle 1/50 (2cm/m).

Demande de permis d'urbanisme

Nom du document : COUPE- Situation de droit

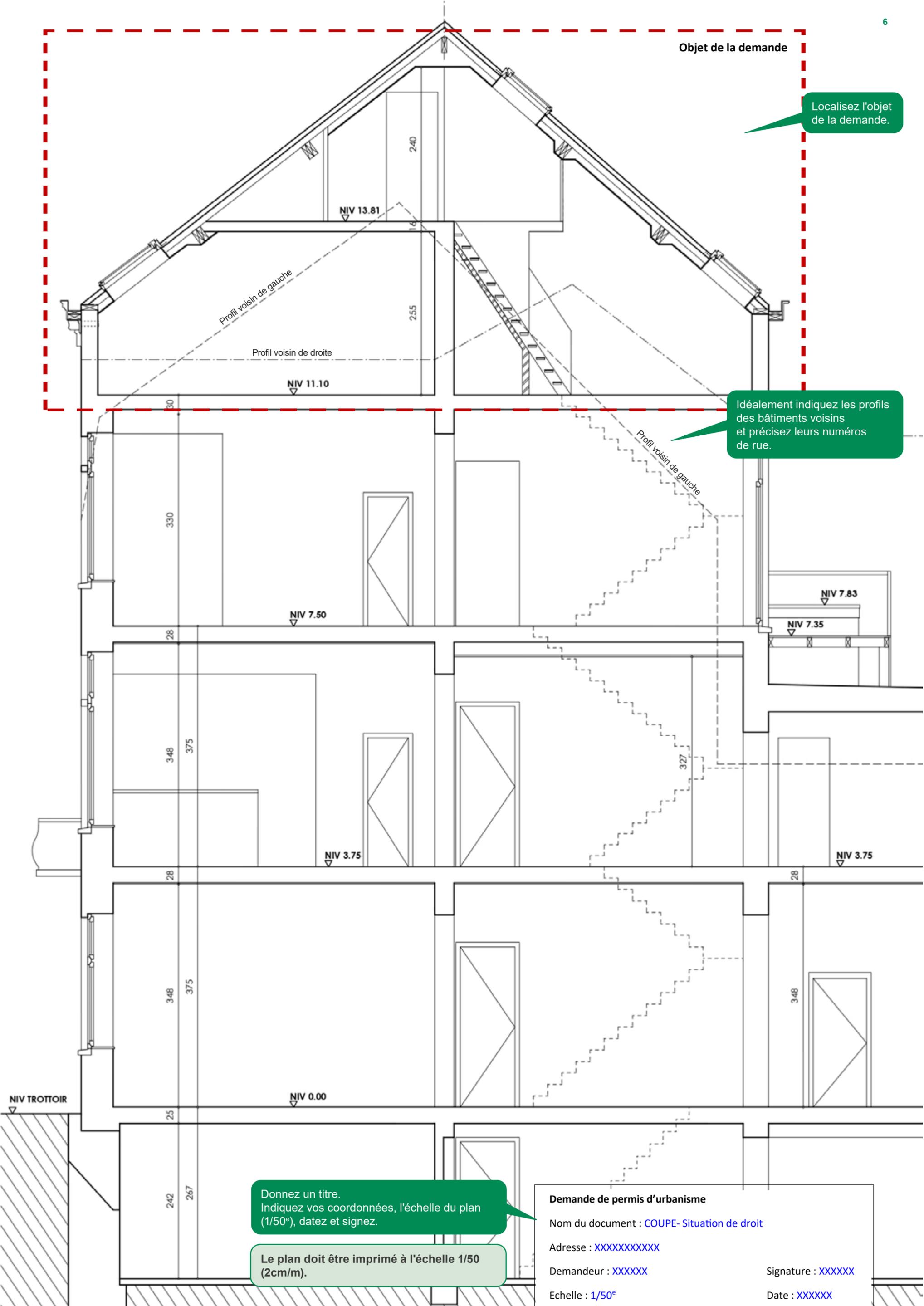
Adresse : XXXXXXXXXXXX

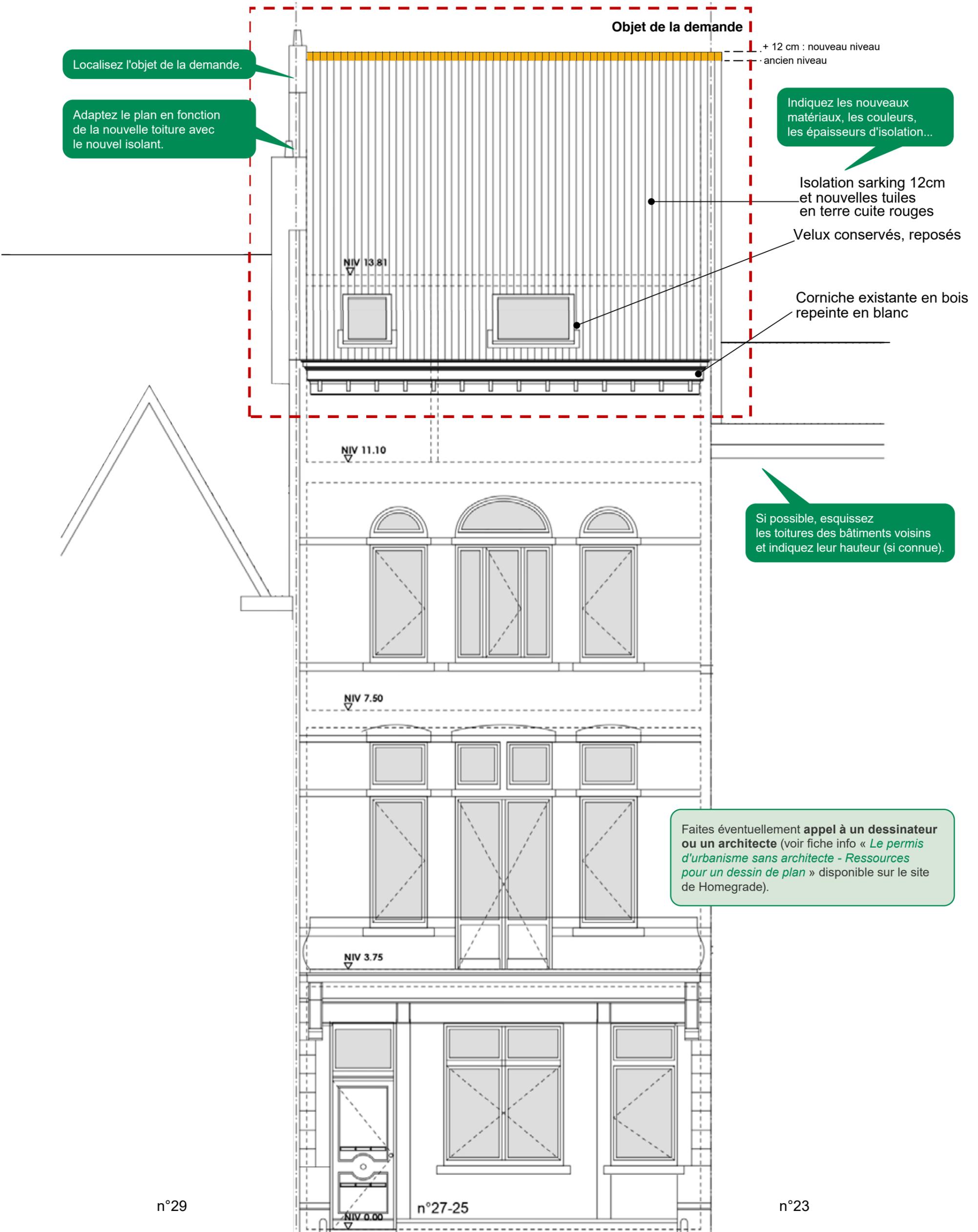
Demandeur : XXXXXX

Echelle : 1/50°

Signature : XXXXXX

Date : XXXXXX





Localisez l'objet de la demande.

Adaptez le plan en fonction de la nouvelle toiture avec le nouvel isolant.

Indiquez les nouveaux matériaux, les couleurs, les épaisseurs d'isolation...

Isolation sarking 12cm et nouvelles tuiles en terre cuite rouges

Velux conservés, reposés

Corniche existante en bois repeinte en blanc

Si possible, esquissez les toitures des bâtiments voisins et indiquez leur hauteur (si connue).

Faites éventuellement appel à un dessinateur ou un architecte (voir fiche info « Le permis d'urbanisme sans architecte - Ressources pour un dessin de plan » disponible sur le site de Homegrade).

Donnez un titre. Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan (1/50°), datez et signez.

Le plan doit être imprimé à l'échelle 1/50 (2cm/m).

Demande de permis d'urbanisme

Nom du document : **FACADE A RUE - Situation projetée**

Adresse : **XXXXXXXXXX**

Demandeur : **XXXXXX**

Echelle : **1/50°**

Signature : **XXXXXX**

Date : **XXXXXX**

Localisez l'objet de la demande.

Adaptez le plan en fonction de la nouvelle toiture avec le nouvel isolant.

Indiquez les nouveaux matériaux, les couleurs, les épaisseurs d'isolation...

Velux conservé, reposé

Velux conservé, reposé

Isolation sarking 12cm et nouvelles tuiles en terre cuite rouges

Velux conservé, reposé

Corniche existante en bois repeinte en blanc

Idéalement indiquez les profils des bâtiments voisins et précisez leur numéro de rue.

Donnez un titre. Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan (1/50^e), datez et signez.

Le plan doit être imprimé à l'échelle 1/50 (2cm/m).

Demande de permis d'urbanisme

Nom du document : **COUPE- Situation projetée**

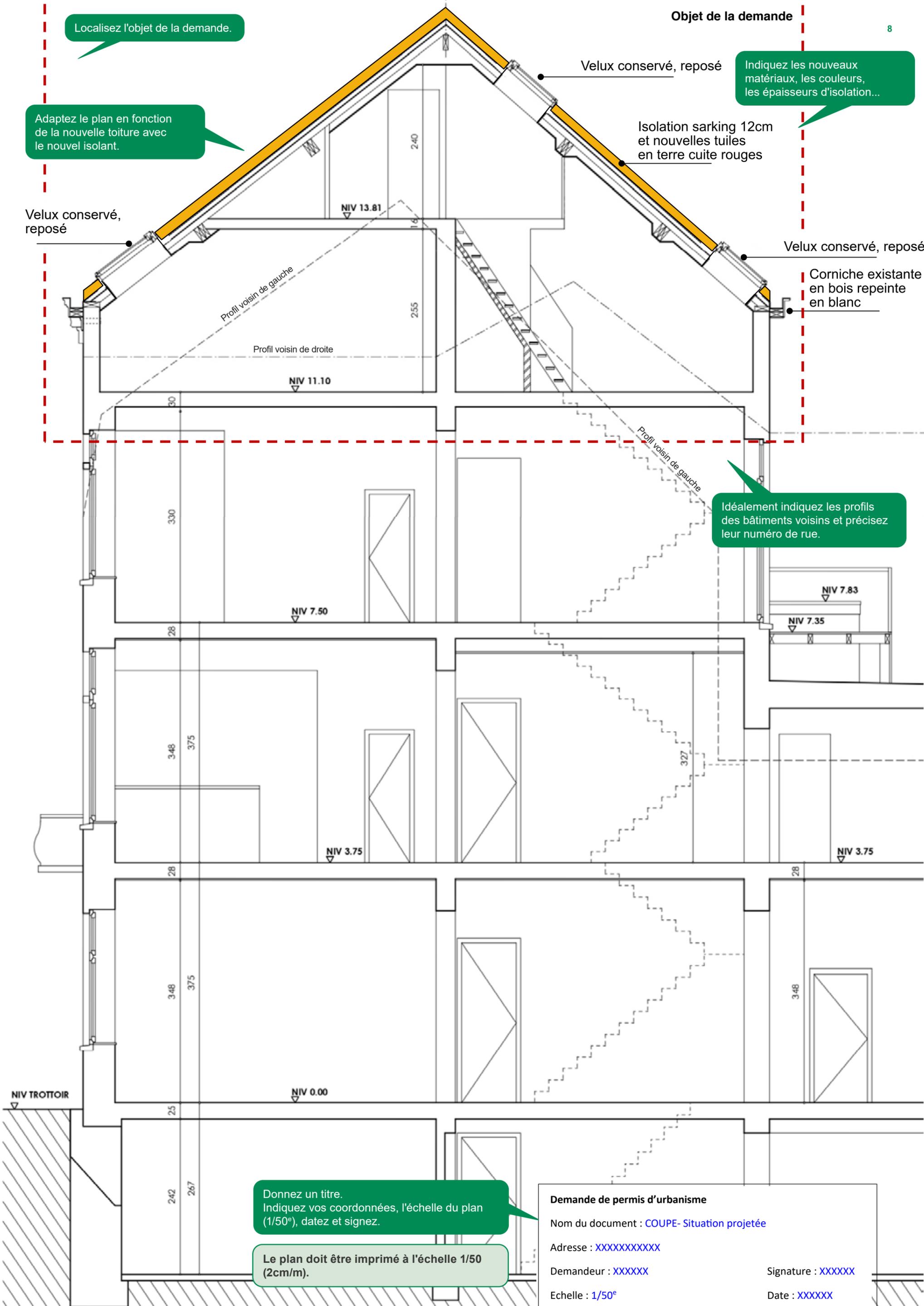
Adresse : XXXXXXXXXXXX

Demandeur : XXXXXX

Echelle : 1/50^e

Signature : XXXXXX

Date : XXXXXX



Si vous introduisez votre **demande de façon électronique** via mypermit.urban.brussels, ce formulaire est à remplir directement en ligne.

Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

REGION DE BRUXELLES DEMANDE DE PERMIS D'	
<i>Remarque préliminaire : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis avec les caractéristiques de la demande.</i>	
CADRE I	Identité du demandeur (signataire du cadre XIV)
<p>Je soussigné(e)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> personne physique</p> <p>M/Mme - Prénom : Nom : Registre National : Adresse : n° : X. bte : X Code postal : Localité : Pays : Belgique Téléphone : GSM : Fax : E-mail :</p> <p><input type="checkbox"/> personne morale</p> <p>Nom : Forme juridique : N° d'entreprise : Service : Adresse : n° : bte : Code postal : Localité : Pays : Prénom du représentant : Nom du représentant : en qualité : Téléphone : GSM : Fax : E-mail :</p> <p>agissant en qualité de :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> copropriétaire <input type="checkbox"/> titulaire d'un droit réel sur le bien <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> mandataire agissant au nom et pour le compte de :</p> <p><input type="checkbox"/> autre (à préciser) : (mandat à joindre à la demande)</p> <p>Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :</p> <p>M/Mme - Prénom : Nom : Fonction : Téléphone : GSM : Fax : E-mail :</p> <p>Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :</p> <p>M/Mme - Prénom : Nom : Adresse : n° : bte : Code postal : Localité :</p> <p>- Les communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus ?</p> <p>OUI/NON</p>	

Indiquez vos coordonnées.

S'il y a plusieurs demandeurs, vous pouvez :
 - soit dupliquer cette page (cadre I) afin que chaque demandeur la remplisse (couple par ex.)
 - soit utiliser le formulaire d'avis au (co)propriétaire annexe 2 (grande copropriété par ex.).

Ce formulaire peut être obtenu sur urbanisme.irisnet.be

Cochez selon la situation.

Uniquement si le demandeur est différent de la personne de contact.
 S'il y a plusieurs demandeurs : choisir une seule personne de contact.

Barrez la mention inutile.

NB : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur une fiche complémentaire (copie du cadre I).

CADRE II		Localisation du bien concerné par la demande						
Code postal	Commune	Adresse	N°		Bte	Cadaastre		
			de...	à ...		Division	Section	N°
xxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxx	x		x	x	x	xxxx

Vous trouverez ces informations sur votre titre de propriété ou votre attestation notariale.

CADRE III	Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)
	Isolation sarking de la toiture inclinée au moyen d'isolant PIR 12cm + tuiles en terre cuite rouges

Pour ce type de demande il n'y a pas d'autre case à cocher.

CADRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés)
<input checked="" type="checkbox"/>	1. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté) <input checked="" type="checkbox"/> 1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	2. Démolir sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	5. Placer (nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	6. Placer (nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien <u>non bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation (cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	9. Abattre, déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de (nombre) arbre(s) à haute tige (hors voirie) / modifier la silhouette de (nombre) arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier (cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement jugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	12. Placer ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
<input type="checkbox"/>	15. Autre

Pour ce type de demande il n'y a pas d'autre case à cocher.

CADRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.
<input type="checkbox"/>	Demande permis de régularisation simplifié visé à l'article 330, §3 du CoBAT.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : réf communale : réf régionale :

Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription. date de l'arrêté :

Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité). permis initial délivré le : réf communale : réf régionale :

Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure. réf communale : réf régionale : de la demande initiale.

Demande de permis d'urbanisme pouvant bénéficier de la péremption de dix ans (demandes relatives à des actes et travaux récurrents ou s'inscrivant dans un programme de gestion d'entretien) concerné et relatives soit une zone de compétence du fonctionnaire délégué visées à l'article 102, § 1^{er}, 1^o à 3^o, du CoBAT)

Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.

Cochez.

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli car les surfaces ne sont pas modifiées.

CADRE VI		Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)	
<i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i>			
<u>TERRAIN</u>			
Superficie du terrain (m ²)	S	
		Existant	Projeté
<u>CONSTRUCTION HORS-SOL</u>			
Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m ²)	P
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S
Volume total de la construction hors-sol (m ³)	
<u>EMPRISE DE LA CONSTRUCTION</u>			
Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m ²)	E
Taux d'emprise	
<u>SUPERFICIE IMPERMEABLE</u>			
Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ... (m ²)	I
Taux d'imperméabilisation	I/S
<u>SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE (m²)</u>			
	
<u>CITERNE D'EAU DE PLUIE (m³)</u>			
	
<u>DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m³)</u>			
	
<u>LOGEMENT</u>			
Nombre de :			
- studios	
- appartements 1 ch.	
- appartements 2 ch.	
- appartements 3 ch.	
- appartements 4 ch. ou plus	
- maisons unifamiliales	
Nombre total de logements	L
Densité de logements par hectare	L/Sx10.000
Superficie de terrain (m ²) par logement	S/L

Barrer l'ensemble pour ce type de permis.

<u>LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGÉ/MODULAIRE</u>			
Nombre de chambres / d'entités / d'unités (Préciser le(s) type(s) de logement)	
<u>ETABLISSEMENT HÔTELIER</u>			
Nombre de chambres ou d'entités	
<u>CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>			
Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)	

Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

CADRE VII		Tableau des superficies de plancher (m ²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet) <i>NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.</i> <i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i> <i>NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.</i>																
AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL		ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	Total hors-sol
Logement	Existant																	
	Projeté																	
Bureau	Existant																	
	Projeté																	
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant																	
	Projeté																	
Commerce	Grand commerce spécialisé	Existant																
		Projeté																
	Autre	Existant																
		Projeté																
Commerce de gros	Existant																	
	Projeté																	
Etablissement hôtelier	Existant																	
	Projeté																	
Activités productives	artisanales	Existant																
		Projeté																
	de haute technologie	Existant																
		Projeté																
	industrielles	Existant																
Projeté																		
de production de services matériels	Existant																	
	Projeté																	
de production de biens immatériels	Existant																	
	Projeté																	
Activités logistiques	Existant																	
	Projeté																	
Services intégrés aux entreprises	Existant																	
	Projeté																	
Autre (à préciser)	Existant																	
	Projeté																	
Total de la superficie plancher	Existant																	
	Projeté																	

Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli car les surfaces ne sont pas modifiées.

CADRE VIII		Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)																
Véhicules motorisés	Nombre d'emplacements couverts	Existant																
		Projeté																
	Nombre d'emplacements non couverts	Existant																
		Projeté																
	Nombre total d'emplacements	Existant																
		Projeté																
	Dont nombre d'emplacements PMR	Existant																
		Projeté																
	Nombre d'emplacements vélos	Existant																
		Projeté																

Barrer

Pour ce type de demande
ce cadre ne doit pas être rempli.

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

CADRE IX		Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert			
VOIRIES :	Hiérarchie	Propriété			
	<input type="checkbox"/> résidentielle <input type="checkbox"/> interquartier <input type="checkbox"/> locale <input type="checkbox"/> principale	<input type="checkbox"/> communale <input type="checkbox"/> privée <input type="checkbox"/> régionale <input type="checkbox"/> autre :			
Nature des travaux	voirie : <input type="checkbox"/> à créer <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers	<input type="checkbox"/> à rénover/modifier <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers			
Aménagement	Aire d'intervention (<i>superficie totale en m²</i>) - pleine terre (<i>superficie totale en m²</i>) - revêtement semi-perméable (<i>superficie totale en m²</i>) - revêtement imperméable (<i>superficie totale en m²</i>) Berme/pelouse (<i>m²</i>) Berme/pelouse (<i>m linéaires</i>) Arbre à haute tige (<i>nombre</i>) Arbre à haute tige (<i>essence</i>) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)	Existant	Projeté		
		Voirie (<i>m²</i>) dont : - chaussée carrossable (<i>m²</i>) - chaussée carrossable (<i>m linéaires</i>) - stationnement global (<i>m linéaires</i>) - stationnement global (<i>nombre d'emplacements</i>) - stationnement PMR (<i>nombre d'emplacements</i>) - stationnement taxi (<i>nombre d'emplacements</i>) - stationnement voitures partagées (<i>nombre d'emplacements</i>) - stationnement vélos (<i>nombre d'emplacements</i>) - station de vélos partagés (<i>nombre d'emplacements</i>) - zone de livraison (<i>m linéaires</i>) - piste cyclable marquée (<i>m linéaires</i>) - arrêt de transports en commun (<i>nombre et m linéaires</i>) - site propre transports en commun uniquement (<i>m linéaires</i>) - site propre transports en commun + taxis (<i>m linéaires</i>) - site propre transports en commun + vélos (<i>m linéaires</i>) - Trottoir (<i>m²</i>) - Trottoir (<i>m linéaires</i>) - Trottoir cyclo-piéton (<i>m²</i>) - Trottoir cyclo-piéton (<i>m linéaires</i>)	Existant	Projeté	Type de revêtement
				Existant	Projeté
ECLAIRAGE PUBLIC	Typologie (ex : console, poteau, axiale, ...) Longueur (<i>m linéaires</i>) Points lumineux (<i>nombre</i>) Consommation (<i>kw/h</i>)	Existant	Projeté		
COURS ET ETENDUES D'EAU	Curage d'un cours d'eau (<i>m linéaires</i>) Curage d'une étendue d'eau (<i>m²</i>) Restauration des berges (<i>m linéaires</i>) Restauration d'un cours d'eau voûté (<i>m linéaires</i>) Remise à ciel ouvert (<i>m linéaires</i>)	Existant	Projeté		
ESPACES « VERTS »	<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé Types d'espace « vert » (ex : parc, bois, terrain de sport, etc.) Superficie de l'espace « vert » (<i>m²</i>) Taux d'imperméabilisation Emprise des travaux (<i>m²</i>) Type de travaux	Existant	Projeté		
		<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> modification/rénovation <input type="checkbox"/> suppression			

Barrer

Barrer

OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES

Passerelle	mode :	longueur (m) :	surface tablier (m ²) :
Pont	mode :	longueur (m) :	surface tablier (m ²) :
Tunnel	mode :	longueur (m) :	volume en sous-sol (m ³) :
Bassin d'orage	capacité (m ³) :	surface (m ²) :	
Ligne de métro	longueur (m) :	voies (nbre) :	stations (nbre) :
Ligne de chemin de fer	longueur (m) :	voies (nbre) :	stations (nbre) :
Autre			

CADRE X Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées

La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande, et, le cas échéant, la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des actes et travaux :

- Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),
- Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :
- Le plan d'aménagement directeur (PAD) :
- Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :
- Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique :
- Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) :
- Le permis de lotir :
- L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de
- Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) :
- Autre :

Vérifiez la réglementation en vigueur, la présence d'un PPAS, d'un règlement communal ou autre.

Ces informations peuvent être obtenues auprès de la commune et/ou sur gis.urban.brussels

Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles (PAD) :

RRU titre 1, article 6 La toiture, 2°. Car la toiture isolée dépasse le profil de la toiture mitoyenne la plus haute.

C'est déjà le cas avant isolation, car le bâtiment est plus haut que ses voisins. L'ajout d'isolant ne modifie donc pas l'esthétique générale et les raccords aux toitures voisines.

Indiquez et justifiez les éventuelles dérogations aux réglementations.

Généralement il faudra demander et motiver la dérogation au RRU titre 1, article 6 La toiture, 2°. → ne pas dépasser la hauteur du profil mitoyen le plus haut de la toiture du bâtiment principal et des annexes contiguës des constructions de référence visées à l'article 5

NB : en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans le

CADRE XI Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme

N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.

Types de documents

- 01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté) Cochez les cases 1, 2, 3, 4, 6, 12 (+ 8 le cas échéant).
- 02. Note explicative
- 03. Photos significatives
- 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails) Cochez la 5 uniquement si vos plans dépassent le format A3.
- 05. Plans de synthèse (dossier A3)
- 06. Renseignements relatifs au titre de propriété Preuve de paiement : à cocher si les frais sont connus et payés. Référez vous au service de l'urbanisme de la commune pour connaître la démarche à suivre.
- 07. Preuve du paiement des frais de dossier
- 08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement
- 09. Mandat
- 10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant le mandat Cochez et fournissez un mandat si le demandeur se fait représenter.
- 11. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement si le demandeur se fait représenter)

Cochez la case 12.

12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande

13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences

14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature

15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)

16. Avis du Maître-architecte

17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme

18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau

19. Formulaire statistique INS

20. Axonométrie

Pour ce type de demande il n'y a pas d'autre case à cocher.

21. Reportage photographique intérieur

22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier

23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé

24. Montage photos

Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)

25. Note d'intentions

26. Etudes préliminaires

27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions

28. Description des travaux et des techniques

Option : éléments supplémentaires pertinents

Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux

Note d'ensoleillement

Note de démolition (stabilité)

Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre

Note acoustique

....

CADRE XII **Identité et déclaration de l'architecte**
(à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)

1/ L'architecte auteur des plans

L'architecte auteur des plans est :

- un architecte
- une « société architecte »
- l'association de fait, dénommée :
et dont le mandataire est : un architecte une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :
 N° registre national : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : Fax : E-mail :

Coordonnées de la « société architecte » : Nom :
 Forme juridique : N° d'entreprise : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Localité :
 Représentée par l'architecte :
 Téléphone : Fax : E-mail :

2/ L'architecte chargé du contrôle

L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : le susnommé auteur des plans autre (*coordonnées*)

Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :

L'architecte chargé du contrôle est :

- un architecte
- une « société architecte »
- l'association de fait, dénommée :
et dont le mandataire est : un architecte une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :
 N° registre national : N° matricule (*Ordre des ar*) :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : Fax : E-mail :

Barrer

Coordonnées de la « société architecte » : Nom :
 Forme juridique : N° d'entreprise : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Localité :
 Représentée par l'architecte :
 Téléphone : Fax : E-mail :

3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans

Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.

Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande
 relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.

Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.

Le (date).....

Signature de l'architecte

Pour ce type de demande
ce cadre ne doit pas être rempli.

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,...) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)
Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s) M/Mme - Prénom : Nom : Profession : Barrer Adresse : Téléphone : Fax : E-mail : <input type="checkbox"/>	

CADRE XIV	Déclaration du demandeur
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur <input type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande <input checked="" type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts. Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI. Le (date) Signature(s) À dater et signer par chaque demandeur.	

Sollicitez la dérogation mentionnée au cadre X
en cochant la case.

Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presses, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m.

Architecte : la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;

- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;

- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne de récupération des eaux pluviales : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.

Enseigne : inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Équipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Établissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, apart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement : ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

Logement modulaire : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m² pour un logement occupé par une personne.

Logement partagé : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

Parcelle : parcelle cadastrale.

Publicité :

inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des événements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l'environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contiguës, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1^{er}, 5^o, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. À défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Bruxelles, 2019.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du
Développement territorial, de la Politique de la Ville, des
Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la
Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté
publique,

Rudi VERVOORT

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – NOTE EXPLICATIVE

OBJET DE LA DEMANDE : ISOLATION SARKING DE LA TOITURE INCLINÉE

ADRESSE DU BIEN CONCERNE :

DEMANDEUR :

DATE :

SIGNATURE :

Indiquez l'adresse du bien, vos coordonnées (demandeur(s) du permis), ainsi que l'objet de la demande de permis.

Ces informations se trouvent dans le devis de votre entreprise. Vérifier que la valeur **R soit > a 4 m²K/W**.

En vue d'améliorer notre confort thermique et diminuer nos consommations, nous souhaitons isoler la toiture inclinée par l'extérieur.

- Isolation thermique : Elle est prévue en panneaux PIR de marque IKO enertherm ALU-TG en 12 cm d'épaisseur. Cette isolation a une valeur lambda de 0,022. Le coefficient de résistance thermique sera de 5,45 m²K/W.

- Toiture et sa couleur : la nouvelle toiture est réalisée en tuiles en terre cuite, type TERREAL Renaissance à double emboîtements de couleur rouge teinté dans la masse.

La corniche sera repeinte à l'identique en blanc.

Aucun changement structurel n'aura lieu.

Une dérogation au RRU, titre 1 article 6 est sollicitée car la toiture isolée dépasse le profil de la toiture mitoyenne la plus haute.

C'est déjà le cas avant isolation car le bâtiment est plus haut que ses voisins. L'ajout d'isolation ne modifie donc pas l'esthétique d'ensemble ni les raccords aux bâtiments voisins.

Détaillez vos intentions, le motif de votre demande, les dérogations éventuelles et les modifications.

Attention : si des modifications sont prévues en ce qui concerne les matériaux et couleurs de la corniche ou d'autres éléments, cela doit être précisé.



Ce document peut être obtenu auprès du SPF finances (voir fiche info « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles et liens utiles pour préparer son dossier* » disponible sur le site de Homegrade).

Exp. : SPF Finances - Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1
Avenue Prince de Liège, 133 Bte 411 – 5100 JAMBES

Mme xxxxx
xxxxxx
xxxxxx

Attention ce document doit avoir moins de 6 mois.

Votre courrier du	Votre référence :	Notre référence : XXX/xxx/XXX	Annexe(s) : 0
-------------------	-------------------	----------------------------------	------------------

Page 1/1

Bruxelles, le 01 juillet 2024

TITRE DE PROPRIETE

La soussignée XXX xxx du Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 1 dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique 50, Boîte 3953, certifie par la présente que, *d'après notre documentation*, à ce jour,

Le(s) bien(s) immobilier(s) ci-dessous est (sont) la propriété de :

- xxxxx xxxxx
- xxx xxxxx

Commune de BRUXELLES

<u>Situation du bien :</u>	rue XXX xxx
<u>Division cadastrale :</u>	10 ^{ème} division
<u>Désignation de la parcelle :</u>	Section L Parcelle X/XXX
<u>Nature de la parcelle :</u>	Maison
<u>Superficie totale :</u>	00 a 85 ca
<u>Titre :</u>	acte du 01/01/2001

Ces informations seront à indiquer au cadre II du formulaire de demande de permis d'urbanisme (annexe I).

Fait à BRUXELLES, en deux exemplaires.

Coût : 20 euros
Pour le Chef du bureau XXX XXXX

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits

Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1
• Tél. : +32 (0)257 742 00
• E-mail : rzsj.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be

Consultez votre dossier en ligne sur
www.myminfin.be

 RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	<h1>PROPOSITION PEB</h1> <p>A JOINDRE À LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME DANS LE CAS D'UNITÉS PEB RÉNOVÉES SIMPLEMENT DONT LA DEMANDE EST DISPENSÉE DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE</p>	 RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST
--	---	--

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance et des Arrêtés d'exécution relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments en Région de Bruxelles - Capitale.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard deux mois après la fin des travaux et, le cas échéant, au plus tard deux mois après la réception provisoire des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.

Indiquez l'adresse du projet.

CADRE 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet¹

Rue : XXXXXXXXXXXXXXXX

N° XX

Boîte : X

Code Postal : XXXX

Commune : XXXXXXXXXXXXX

Demandeur du permis d'urbanisme (PU)

Si personne physique :

Nom, Prénom : XXXXXXXX XXXXXXXX

Registre national : XXXXXXXX

Rue : XXXXXXXXXXXXXXXX

N° XX

Boîte : X

Code Postal : XXXX

Commune : XXXXXXXXXXXXX

Téléphone : XXXXXXXXXXXX

Courriel : XXXXXXXXXXXXXXXX

Indiquez votre adresse et vos coordonnées.

Si personne morale :

Nom société :

BCE :

Rue :

N°

Boîte :

Code Postal :

Commune :

Personne de contact

Nom, Prénom :

Téléphone :

Courriel :

¹ Même adresse que celle indiquée dans la demande de permis d'urbanisme

CADRE 2 : ANALYSE DU PROJET

Justification de l'exclusion partielle ou totale du projet du champ d'application du COBRACE² (Art 2.2.1)

Le projet contient-il un ou plusieurs bâtiments/ unités PEB/ locaux exclus du champ d'application du COBRACE ?

NON Cochez non.

- OUI, le projet contient un ou plusieurs bâtiments/ unités PEB/ locaux qui se rattachent aux exceptions suivantes :
- Locaux servant de lieux reconnus pour le culte ou de morale laïque ;
 - Unités PEB « Autre » destinées à des activités agricoles, industrielles ou artisanales ou destinées à du dépôt, de l'entreposage, lorsque ces unités PEB présentent une faible demande en énergie ;
 - Bâtiments indépendants d'une superficie (plancher) inférieure à 50m², sauf s'ils contiennent une unité PEB destinée à une « habitation individuelle » ;
 - Constructions provisoires autorisées pour une durée d'utilisation de deux ans ou moins ;
 - Bâtiments résidentiels utilisés ou destinés à être utilisés moins de 4 mois par an et en dehors de la période hivernale ;
 - Il s'agit d'une régularisation ou d'une mise en conformité de travaux effectués avant le 2 juillet 2008 et j'en apporte la preuve en annexe.

Dérogations

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3).

- Une dérogation aux exigences PEB est demandée et est annexée au présent formulaire.

Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4).

² COBRACE : Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie du 02 mai 2013

CADRE 3: EXIGENCES PEB

Conformément à l'article 2.6.1 du COBRACE, le non-respect des exigences PEB d'isolation et de ventilation induit une/des amende(s) administrative(s)³.

Exigences

Cochez la case.

Veuillez cocher les cases correspondant aux modifications faisant l'objet de la demande de permis

- Modification des parois opaques, à l'exception des portes, portes de garage et des murs-rideaux. (Exemples : toiture, plafond, mur, plancher)
La valeur U des parois devra être inférieure ou égale à $0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$.

- Présence d'un isolant dans la paroi modifiée. Si oui, lequel ?

- Modification des parois transparentes/translucides en verre, à l'exception des portes et portes de garage, des murs-rideaux et des briques en verre. (Exemple : fenêtres, fenêtre de toit)
La valeur U_g du vitrage devra être inférieure ou égale à $1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$.
La valeur U_w moyenne des fenêtres (châssis et vitrage) devra être inférieure ou égale à $1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$.

- Modification des parois transparentes/translucides autres que verre, à l'exception des portes, portes de garage et des murs-rideaux (Exemple : coupole)
La valeur U_{ip} de la paroi transparente/translucide devra être inférieure ou égale à $1,4 \text{ W/m}^2\text{K}$.
La valeur U moyenne des parois transparentes/translucides (châssis inclus) devra être inférieure ou égale à $2 \text{ W/m}^2\text{K}$.

- Modification des portes ou de portes de garages
La valeur U_D des portes (cadre inclus) devra être inférieure ou égale à $2 \text{ W/m}^2\text{K}$.

- Modification de murs-rideaux
La valeur U_g du vitrage devra être inférieure ou égale à $1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$.
La valeur U_{cw} du mur-rideaux devra être inférieure ou égale à $2 \text{ W/m}^2\text{K}$.

- Modification de parois en briques de verre
La valeur U de la paroi en briques de verre devra être inférieure ou égale à $2 \text{ W/m}^2\text{K}$.

³ Lorsqu'il ressort de la déclaration PEB que les exigences PEB visées à l'article 2.2.3 n'ont pas été respectées, Bruxelles Environnement impose au déclarant, jusqu'à cinq ans après l'introduction de la déclaration PEB, une amende administrative d'un montant de :

- 60 euros par écart de 1 W/K dans le domaine de l'isolation thermique des éléments de construction, telle que définie au point 2.1.1 de l'annexe 2.4; [...]

- 4 euros par écart de $1 \text{ m}^3/\text{h}$ dans le domaine des équipements de ventilation tels que définis au point 2.4 de l'annexe 2.4; [...]

Une amende ne sera imposée que si l'amende administrative totale calculée en vertu du présent article s'élève à 125 euros au moins.

Description des travaux envisagés aux parois opaques (mur, toiture, plafond, plancher) pour répondre aux exigences PEB :

Description de la paroi	Type d'isolant envisagé	Épaisseur d'isolant prévue (cm)	λ , Valeur λ ⁴ de l'isolant (W/mK)	Valeur U ⁵ de l'isolant (facultatif) (W/m ² K)
Toiture à versants	PIR	12	0,022	0.18 W/m ² K

Calcul de la valeur U suivant le renvoi (5) en bas de page :
 $U = \lambda / \text{épaisseur (en mètre)}$
 $U = 0.022 / 0.12 = 0.18 \text{ W/m}^2\text{K}$

Vérifiez sur votre devis/que ces valeurs U sont respectées car vous vous engagez à ce qu'elles le soient.

⁴ L'information se trouve sur la fiche technique. À défaut, demandez-la à votre entrepreneur.

⁵ Valeur U : coefficient de transmission thermique est calculé en divisant le λ par l'épaisseur de l'isolant exprimé en mètre. Exemple : 20 cm d'isolant ayant un λ de 0.025 W/mK. $U = 0.025 / (20/100) = 0.125 \text{ W/m}^2\text{K}$

Exigences PEB de ventilation⁶

Locaux nouvellement créés

Si vous créez des nouveaux locaux (par une extension ou par une modification de la surface plancher d'un local existant), veuillez choisir ci-dessous le dispositif de ventilation d'amenée d'air qui devra être installé dans les nouveaux locaux « secs » et le dispositif de ventilation d'extraction d'air qui devra être installé dans les nouveaux locaux « humides ».

Modifications de fenêtres dans des locaux existants

Si vous remplacez, ajoutez ou supprimez des fenêtres dans des locaux existants, veuillez choisir ci-dessous le dispositif de ventilation d'amenée d'air qui devra être installé dans les locaux existants « secs » et le dispositif de ventilation d'extraction d'air qui devra être installé dans les locaux existants « humides ».

L'amenée d'air dans les locaux de type « sec » (tels que séjour, chambre, bureau,...) sera réalisée au moyen de :	L'évacuation de l'air dans les locaux de type « humide » (tels que salle de bain, cuisine, WC, buanderie,...) sera réalisée au moyen de :
<input type="checkbox"/> Grilles en façades	<input type="checkbox"/> Bouches reliées à un conduit vertical
<input type="checkbox"/> Aérateurs dans les fenêtres	<input type="checkbox"/> Extraction d'air mécanique
<input type="checkbox"/> Pulsions d'air mécanique	

Liste des locaux

Veuillez lister les différents locaux concernés ainsi que leur utilisation.

Nom du local + description (si nécessaire)	Superficie du local (m ²)

Pour rappel : Lorsque l'exigence ventilation n'est pas respectée dans un local, une amende administrative sera imposée. Nous vous invitons à prendre contact avec l'agent PEB de l'autorité délivrante du permis d'urbanisme pour vérifier que les exigences de ventilation seront bien respectées.

Par exemple :

Pour le remplacement d'une fenêtre de 1m de large dans une chambre de 14m², l'exigence de ventilation est de 45m³/h * 1 m = 45m³/h.

Si aucune ventilation n'est installée, l'amende administrative sera : 45 m³/h x 4 € = 180 €

⁶ Un système de ventilation est nécessaire pour renouveler l'air vicié et garantir un air intérieur sain.

CADRE 4 : ANNEXES ET SIGNATURE**Liste des annexes**

Type	Identifiant de l'annexe
<input type="checkbox"/> Demande de dérogation aux exigences PEB (voir cadre 2)	
<input type="checkbox"/> Devis d'entrepreneur, le cas échéant	
<input type="checkbox"/>	

Signature

Je soussigné, (mentionné au cadre 1), demandeur du permis d'urbanisme,

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application,
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts.

Date : XXXXXXXX

Signature : XXXXXXXX

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

Pensez à dater
et signer.

Dans le cas où le demandeur n'est pas le (seul) propriétaire du bien (copropriété forcée, ou ordinaire), à compléter pour tous les copropriétaires indépendamment ou par le syndic (grand immeuble).

ANNEXE II : Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) d'un bien de l'intention d'introduire une demande de permis d'urbanisme

AVERTISSEMENT AU(X) (CO)PROPRIÉTAIRE(S) D'UN BIEN DE L'INTENTION D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PAR RECOMMANDÉ

Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis).

Je soussigné(e) (identité du demandeur de permis d'urbanisme)

Nom, prénom (personne physique) : xxxxxxxx

Nom, statut et n° d'entreprise (personne morale) : xxxxxxxx

Indiquez votre adresse de résidence.

Personne à contacter : xxxxxx

Adresse : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

n° .xx . bte .x

Code postal : xxxxx

Localité : xxxxxxx

Téléphone : xxxxxx

GSM : xxxxxx

E-mail : xxxxxxxx

Indiquez les coordonnées de chaque (co)propriétaire sur un exemplaire séparé (ou uniquement du syndic si c'est une très grande copropriété).

Fais connaître au propriétaire (identité du(des) (co)propriétaire du bien)

Nom, prénom (personne physique) :

Nom, statut et n° d'entreprise (personne morale) : SYNDIC

Adresse : xxxxxx

n° .xx . bte .x

Code postal : xxxxx

Localité : xxxxxxx

du bien sis (localisation du bien)

Indiquez l'adresse du bien concerné.

Adresse : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Vous trouverez ces informations sur votre titre de propriété ou sur l'attestation notariale.

Cadastre : x

division, section .x

n° .xxxx

Que j'ai l'intention d'introduire prochainement une demande de permis d'urbanisme visant à exécuter les actes et travaux suivants (objet de la demande)

(décrire succinctement la nature des actes et travaux projetés) :

Isolation sarking de la toiture inclinée au moyen d'isolant PIR 12cm + tuiles en terre cuite rouges

Description identique à celle du cadre III du formulaire de demande (annexe 1).

Fait à xxxxxxx

, le xxxxxxx

(signature(s))

Signez (demandeur(s)) et faites signer chaque copropriétaire ou envoyez cet avertissement par recommandé aux copropriétaires.

Conservez soit une copie signée du formulaire, soit le document rempli ainsi que le récépissé du recommandé que vous joindrez au dossier de demande de permis d'urbanisme.